

LES SECRETS DE LA FRANCE AU RWANDA 1|3

Il y a deux façons de raconter l'histoire : par le haut ou par le bas. Pour comprendre l'engagement de la France au Rwanda au printemps 1994, savoir notamment si elle a été complice des génocidaires rwandais et si son armée a soutenu un régime enivré par la folie meurtrière qui fit 800 000 morts en à peine trois mois, il faut d'abord examiner les décisions prises au plus haut niveau de l'Etat, au cœur du pouvoir. Et remonter le temps jusqu'au mercredi 15 juin 1994, à Paris...

Ce jour-là, une réunion de crise se tient au palais de l'Élysée, en présence de François Mitterrand. Voilà près de dix semaines que le génocide a débuté, plus exactement depuis le crash de l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana, abattu au-dessus de Kigali, la capitale, par un commando inconnu. Sa mort entraîne de violentes représailles de la part des Forces armées rwandaises (FAR), de la gendarmerie et des miliciens hutu Interahamwe. Leurs cibles : des hutu modérés et surtout la minorité tutsi, accusée d'avoir voulu renverser le pouvoir. A l'époque, une guerre oppose en effet le Front patriotique rwandais (FPR, la rébellion à majorité tutsi) aux forces hutu. La France a beau soutenir le régime hutu depuis des années, elle s'interroge sur l'attitude à adopter face à ces massacres, dont les victimes se comptent déjà par centaines de milliers. Le Conseil de défense restreint organisé à l'Élysée vise précisément à définir la stratégie à suivre.

Il est aujourd'hui possible de savoir ce qui s'est dit, ce mercredi de juin 1994, au palais présidentiel. Le compte rendu de la réunion, classé « confidentiel défense », a été déclassifié le 14 janvier 2008 par Nicolas Sarkozy à la demande des juges d'instruction chargés de l'enquête pour « complicité de génocide » sur l'opération « Turquoise » menée par l'armée française au Rwanda.

Ce document aide à comprendre la façon dont les autorités ont géré ce dossier sensible en période de cohabitation entre François Mitterrand, président socialiste, et son premier ministre de droite, Edouard Balladur. « Nous commencerons par le Rwanda car la situation exige que nous prenions d'urgence des mesures », débute Mitterrand. Le ministre de la coopération, Michel Roussin, dépeint alors un tableau très sombre : « La situation ne s'améliore pas. Les massacres se poursuivent, côté hutu et côté tutsi. L'opinion publique internationale et l'opinion française sont horrifiées devant ce spectacle d'enfants massacrés, d'orphelins envahis. » François Léotard, le ministre de la défense, prône la retenue : « Nous ne pourrions faire quelque chose qu'avec l'accord des deux parties et un soutien international. Or, je vois mal comment nous pourrions obtenir l'accord du FPR [la rébellion tutsi] et le soutien international. Nous ne pourrions intervenir qu'en zone hutu. Nous serions condamnés par le FPR et victimes de manœuvres médiatiques. Je suis donc très réticent. »

« RESTER NEUTRE », PREMIER DILEMME

Alain Juppé, le ministre des affaires étrangères, lui, est plus va-t-en-guerre : « Il faut faire vite, 2000 à 3000 hommes pourraient mettre fin aux combats. Faut-il aller plus loin et envisager une intervention pour exfiltrer les populations ? » Quant à Edouard Balladur, il est partant, mais prudent : « Nous ne pouvons plus, quels que soient les risques, rester inactifs. Pour des raisons morales et non pas médiatiques. Je ne méconnais pas les difficultés. » François Mitterrand reprend la balle au bond : « J'approuve cette façon de voir. Mais nous pourrions limiter nos objectifs. (...) Notre effort pourrait être limité à la protection de certains sites, des hôpitaux ou des écoles, sans entrer dans une opération militaire d'ensemble qui serait difficile car il n'y a pas de front continu. » Alors que la réunion se termine, François Léotard demande : « Monsieur le Président, dois-je comprendre que cette opération est une décision ou qu'il s'agit seulement d'en étudier la possibilité ? » François Mitterrand conclut, tranchant : « C'est une décision dont je prends la responsabilité. (...) Ce que j'approuve, c'est une intervention rapide et ciblée, mais pas une action généralisée. Vous êtes maître des méthodes, Amiral. » L'amiral, le « maître des méthodes », c'est Jacques Lanxade, le chef d'état-major des armées.

Le jour même, celui-ci présente à son ministre, M. Léotard, un texte « confidentiel défense » intitulé « Mémoire sur une opération militaire au Rwanda ». Son but : le convaincre de la nécessité de cette « intervention humanitaire ». Selon ce document, versé au dossier judiciaire dont *Le Monde* a eu connaissance dans son intégralité, l'amiral a conscience de marcher sur des œufs. « Il convient de souligner que cette opération est délicate », écrit-il, « qu'elle demandera des moyens de soutien importants, et qu'il faudra accepter des risques non négligeables pour nos troupes. » Aux « risques » du terrain s'ajoutent d'éventuelles secousses politiques. Edouard Balladur est conscient que le Rwanda est un « guêpier ». Depuis

son arrivée à Matignon, au printemps 1993, il se montre plutôt réticent à tout engagement militaire en Afrique. Ses ministres Léotard et Roussin sont tout aussi circonspects.

Du côté du Quai d'Orsay, Alain Juppé s'est pour sa part rallié aux interventionnistes de l'Élysée, horrifié qu'il est par l'ampleur des tueries dont il reçoit des comptes rendus chaque jour plus circonstanciés. Il faut dire qu'autour de François Mitterrand, une poignée d'hommes – le secrétaire général de l'Élysée, Hubert Védrine, le chef d'état-major particulier, Christian Quesnot, et le conseiller Afrique Bruno Delaye – souhaite poursuivre un effort de guerre mené depuis octobre 1990 en soutien des FAR contre les rebelles du FPR (*). Ces hommes de l'entourage présidentiel sont alors persuadés de lutter contre l'extension du « tutsiland » (la zone de domination de cette ethnie), perçue comme un complot anglosaxon contre le pré carré de la France dans la région. Paul Kagame, l'homme fort du FPR, n'a-t-il pas été formé aux Etats-Unis ? N'est-il pas le protégé du président ougandais Yoweri Museveni, couvéré par Washington ?

D'après le dossier de l'amiral Lanxade, l'opération doit « faire cesser les massacres intereth-



Les ambiguïtés de l'opération Turquoise

Vingt-quatre ans après le génocide rwandais, le rôle exact de la France auprès du régime alors en place à Kigali continue de faire polémique. Dans une série d'articles, « Le Monde » revient sur cet épisode tragique, documents et témoignages à l'appui, notamment les bonnes feuilles d'un ouvrage écrit par un ancien officier de l'opération « Turquoise », Guillaume Ancel

À L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE FRANÇAISE, ON SAIT DONC QUI TUE QUI. MAIS SAIT-ON VRAIMENT QUI SOUTENIR ?

« neutralité » de la France à l'égard de « chaque partie en cause ». Rester « neutre » dans un génocide, voilà un premier dilemme, ainsi présenté au chapitre « Situation » : « La guerre civile, réveillée par l'assassinat du président rwandais le 6 avril 1994, a eu pour conséquence un véritable génocide perpétré par certaines unités militaires rwandaises (garde présidentielle) et par les milices hutu à l'encontre de la minorité tutsi de la population ou de certains cadres hutu modérés. » D'évidence, les planificateurs de l'armée française connaissent donc bien la situation sur le terrain. Ils la détaillent d'ailleurs dans deux paragraphes aux titres éloquentes : « Qui sont les massacreurs ? » et « Qui sont les massacrables ? » A l'état-major, on sait donc qui tue qui. Mais sait-on vraiment qui soutenir ?

Jacques Lanxade joue un rôle décisif dans ces heures où un choix s'impose. Premier marin nommé chef d'état-major des armées, il a dirigé auparavant (1989-1991) l'état-major particulier du président Mitterrand. Tous deux se comprennent à la perfection. « François Mitterrand ne donnait jamais une directive précise, se souvient l'amiral, rencontré le 2 mars à son domicile parisien. Fondamenta-

lement, il considérait que vous deviez savoir ce que vous aviez à faire. Comme j'étais sur la même ligne que lui, j'ai eu une très grande liberté d'action. » Si le président se méfie des militaires (et plus encore des policiers), il a confiance en cet homme rompu aux circonvolutions diplomatiques. Après sa carrière militaire, M. Lanxade bénéficiera d'ailleurs d'une promotion rare : il deviendra ambassadeur de France en Tunisie (1995-1999).

OBJECTIF MILITAIRE ULTIME : LA CAPITALE

En attendant, en ce printemps 1994, Mitterrand lui délègue toutes les opérations militaires, y compris les contacts politiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions. D'une certaine manière, son rôle est plus important que celui du ministre de la défense dans la conduite de la guerre. M. Lanxade propose trois options pour intervenir. Celle retenue passe par l'aéroport de Goma, au Zaïre (l'actuelle République démocratique du Congo) voisin. Son objectif : investir et contrôler la zone tenue par les FAR (les forces génocidaires), soit environ la moitié du pays. En apparence, il s'agit bien d'une opération humanitaire. En réalité, ses buts, tels qu'évoqués dans



Un hélicoptère français pendant une opération d'évacuation, dans les collines de Biseseo, en 1994.

JOSÉ NICOLAS/GETTY IMAGES



le dossier, sont plus larges : « L'arrêt des massacres, la sauvegarde des réfugiés et l'interruption de l'extension du conflit. » Et Lanxade d'ajouter, sibyllin : « Du point de vue français, il faut éviter que nous soient reprochés et l'action d'hier et l'inaction d'aujourd'hui. » Sous cette formule se cache toute l'ambiguïté de la politique française au Rwanda.

« L'inaction d'aujourd'hui », c'est l'immobilisme désespérant de la communauté internationale. De fait, personne n'est intervenu pour stopper le génocide depuis son déclenchement, début avril. Personne, sauf les rebelles du FPR qui, village après village, contemplant avec stupeur le désastre des fosses communes laissées par les bourreaux.

« L'action d'hier », c'est un soutien français sans faille au régime en place. Un soutien qui est allé de la fourniture d'armes lourdes à l'instruction des troupes, en passant par la mise à disposition de conseillers militaires issus des forces spéciales françaises (1^{er} PIMA, 8^e RPIMA). Dans la continuité de cette politique, il est logique, aux yeux des « faucons » parisiens, d'aider les alliés de la France, même s'ils se sont transformés en gouvernement du génocide.

« Une action initiale sera conduite sur la zone de Cyanguu avant un engagement éventuel en direction de Kigali », est-il précisé dans le document de l'amiral Lanxade. L'objectif militaire ultime est donc la capitale, où les rebelles du FPR resserrent chaque jour leur étau sur les forces gouvernementales. En cherchant à se rendre à Kigali, l'état-major français et le cercle rapproché de François Mitterrand entendent avant tout figer les fronts, et du même coup éviter l'effondrement des FAR et des miliciens ; bref, empêcher la victoire des rebelles. Le but, au fond, n'est pas de stopper le génocide : Paris sait que l'essentiel des massacres a déjà été commis dans la capitale et qu'il n'y a presque plus de Tutsi à sauver. L'important semble plutôt être la sauvegarde du pouvoir « ami ».

Pour mener à bien cette mission, l'amiral dispose d'un atout : le Commandement des opérations spéciales (COS), placé sous sa responsabilité directe. Composé de l'élite des forces spéciales (GIGN, parachutistes des troupes de marine, commandos de l'air et de la marine...), ce nouveau corps de l'armée française a pour rôle « d'ouvrir les portes » avant une opération. En clair, faire du renseignement sur le terrain, mais aussi mener de discrètes actions commandos. Dès le départ, « Turquoise »

est donc une opération schizophrène : stopper les massacres d'un côté et, dans le même temps, aider le régime des bourreaux. Les soldats « réguliers » protégeront les civils menacés, tandis que les forces spéciales, « irrégulières », feront le sale travail, c'est-à-dire l'aide au gouvernement contre les rebelles.

Le premier officier à atterrir sur la piste de Goma le 19 juin – avant même que le Conseil de sécurité de l'ONU ne donne son feu vert à l'opération « Turquoise » – s'appelle Jacques Rosier, « Romuald » de son nom de code. C'est un parachutiste, patron du détachement du COS. Dix hommes sur les 222 prévus l'accompagnent. Ancien chef de corps du 1^{er} RPIMA, l'un des officiers les plus titrés de l'armée de terre, Rosier a déjà à son actif deux missions au Rwanda, où il a combattu le FPR de Kagame en 1992 puis en 1993. Il connaît par cœur les officiers supérieurs rwandais ; certains sont même ses amis. « Entre le 20 et le 22 juin, en attendant le reste de mes unités, j'ai pris différents contacts », explique-t-il aux policiers qui l'interrogent, le 13 septembre 2007, dans le cadre d'une instruction pour « complicité de génocide » sur plainte de six rescapés des massacres, qui accusent la hiérarchie militaire française de « complicité de génocide » et « complicité de crime contre l'humanité ».

Parmi les « contacts » du colonel figurent divers ministres du gouvernement génocidaire, dont celui de la défense, et les principaux chefs militaires de l'armée nationale en déroute. S'il ne ment pas aux enquêteurs, M. Rosier ne dit pas non plus toute la vérité. Dans son rapport de fin de mission, il a livré un indice sur certains aspects de son travail : « Etant encore seul sur zone, le détachement effectuait également quelques missions d'extractions dans la région de Gisenyi [ville rwandaise située en face de Goma, de l'autre côté de la frontière]. » Sans davantage de précisions sur ces « extractions ».

Avant l'arrivée dans la région du reste des troupes et de la presse, Rosier a quelques jours pour extraire des « sonnettes », des soldats français ayant passé la période du génocide auprès de leurs homologues rwandais. Combien sont-ils ? « Une dizaine », selon le général Quesnot, interrogé en 2006 par Olivier Lanotte, un chercheur belge qui avance pour sa part le chiffre d'une « bonne vingtaine de conseillers et techniciens, tous des volontaires ». L'information circule jusqu'à New York, si l'on en croit l'ambassadeur néo-zélandais auprès de l'ONU, Colin Keating. Le 21 juin, celui-ci écrit aux autorités de son pays : « Une information intéressante que nous avons apprise du secrétariat cet après-midi est que le FPR affirme que des conseillers militaires français sont restés dans le pays et qu'ils ont formé certaines des milices hutu. Certains sont à la campagne, mais d'autres sont à Kigali. »

LIVRAISONS D'ARMES « DÉFENSIVES »

Quelle était la mission de ces fantômes ? Ont-ils conseillé des ministres, formé des militaires ? Ou bien participé aux opérations ? Ou encore fait du renseignement en temps réel ? Impossible d'avoir des certitudes, sinon qu'ils ont soutenu et accompagné les FAR depuis le début des massacres. De son côté, la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE, service de renseignement extérieur) a mis en place un dispositif distinct, composé de clandestins, infiltrés sous couverture jusqu'au centre de Kigali pour renseigner leur hiérarchie à Paris.

Le colonel Rosier a d'autres objectifs secrets, dans la continuité de la politique française dans ce pays. Parmi eux, les livraisons d'armes. Là encore, le sujet est si délicat que le général Quesnot, en poste à l'Elysée, adresse une note au président de la République le 25 juin 1994 : « Le coût total des équipements et des munitions cédés aux armées et à la gendarmerie rwandaises au cours des trois dernières années s'élève à 54,8 millions de francs. (...) Les armes et munitions données par la France consistaient exclusivement en matériel de guerre lourd de nature défensive destiné à arrêter l'offensive du FPR. Nous n'avons livré aucune arme individuelle qui ait pu être utilisée ultérieurement dans les massacres (et a fortiori, aucune machette). »

Ici, le général Quesnot joue sur les mots et sur la « nature défensive » du matériel, car outre l'artillerie (canons de 105 mm, radars et obus), la France a fourni des mitrailleuses (12,7 mm) et leurs cartouches. D'autres pays ont été sollicités pour fournir le reste : l'Égypte, Israël et l'Afrique du Sud ont livré à Kigali des obus de mortier et des lance-roquettes. Enfin, la liste du général n'est pas tout à fait exhaustive, comme le prouvent les archives de la Mission militaire de coopération, en annexe du rapport de la Mission d'information sur le Rwanda de 1998. Rien qu'en 1992, 20 000 mines anti-personnel et 700 000 cartouches de 5,56 mm ont été autorisées à l'exportation, sans compter les émetteurs-récepteurs, les appareils de vision nocturne, les parachutes. En 1993 : 250 pistolets

de 9 mm, 530 fusils d'assaut, des milliers de munitions de mortier 120 mm.

Le 17 mai 1994, l'ONU finit par décréter un embargo sur les armes. Dès lors, toute fourniture de matériel militaire peut relever de la « complicité de crime contre l'humanité ». A plusieurs reprises, en mai et juin, des émissaires du régime de Kigali viennent néanmoins à Paris présenter leurs doléances. Ils ont besoin d'armes, y compris pour exterminer les Tutsi. C'est l'une des idées reçues sur ce génocide : il serait principalement l'œuvre de miliciens armés de machettes. Faux : les machettes sont à l'origine de la mort de 36 % des victimes recensées. La plupart des tueries de groupe, dans les églises, les écoles, sur les collines, ont été faites par des hommes en uniforme, à coups de grenades, de fusils, d'armes automatiques. Les miliciens se sont chargés de « finir le travail ».

DÈS LE DÉPART, « TURQUOISE » EST UNE OPÉRATION SCHIZOPHRÈNE : STOPPER LES MASSACRES D'UN CÔTÉ ET, DANS LE MÊME TEMPS, AIDER LE RÉGIME DES BOURREAUX

DES SOLDATS FRANÇAIS CAPTURÉS ?

Quand tombe la nouvelle de l'embargo, il devient donc crucial, pour les génocidaires, d'organiser des circuits parallèles d'approvisionnement en armes. D'après l'organisation humanitaire Human Rights Watch, au moins cinq chargements destinés aux FAR ont été débarqués sur l'aéroport de Goma entre mai et juillet 1994. Les circuits du mercariat sont également mis à contribution. L'ex-gendarme du GIGN et de l'Elysée Paul Barril et le célèbre mercenaire Bob Denard sont sollicités. Barril signe un contrat d'assistance et de service pour plus d'un million de dollars : il fournira bien des mercenaires, mais pas les armes et munitions pourtant prévues en quantité. Des trafiquants d'armes s'activent eux aussi. Considéré comme le cerveau du génocide, le colonel Théoneste Bagosora orchestre le tout. Des avions-cargos déchargent à Goma leurs cargaisons d'armes, aussitôt transférées vers Gisenyi, côté rwandais, puis vers les camps de réfugiés hutu installés au Zaïre après la débâcle des FAR. Or, Gisenyi et l'aéroport de Goma sont entièrement sous le contrôle du dispositif « Turquoise » : à défaut de les initier, l'armée française ferme donc les yeux sur ces trafics.

Dans le même temps, l'un des objectifs demeure la capitale, Kigali. Le général Quesnot, à l'Elysée, et les plus hauts responsables de l'armée française sont convaincus que « le FPR n'a pas les moyens militaires de contrôler l'ensemble du pays ». Erreur majeure, cette analyse sous-estime la vitesse de

progression des rebelles. Le 30 juin, au moment même où le dispositif français est prêt à passer à l'action, Paris se résout à abandonner l'option Kigali. Interrogé par *Le Monde*, l'amiral Jacques Lanxade conteste aujourd'hui cette présentation des faits, malgré l'accumulation d'indices. Pour lui, « il n'a jamais été question d'aller jusqu'à Kigali. On ne pouvait pas y aller, assure-t-il, c'était se mettre au milieu des combats ».

Le tableau de la stratégie française serait incomplet sans la liste des incidents entre le COS et les rebelles de Kagame : accrochages, embuscades... Parmi les zones d'ombre de l'opération « Turquoise », figure un épisode jusqu'ici méconnu : la capture, en juillet 1994, de soldats français par les troupes du FPR. L'épisode est révélé par Paul Kagame lui-même, dans le documentaire *Inkotanyi* de Christophe Cotteret, programmé le 10 avril sur Arte. Dans ce film, celui qui est désormais président du Rwanda, raconte comment ses hommes ont piégé le COS, autour du 15 juillet, en lisière de la zone humanitaire sûre (ZHS). « On a capturé 23 soldats français, on les a encerclés, indique M. Kagame. On les a pratiquement utilisés pour marchander en disant : "C'est notre pays et nous allons entrer sur ce territoire, que vous le vouliez ou non. Donc, si vous acceptez de nous laisser entrer, parce que c'est notre pays, je n'ai aucun problème à laisser ces gens [les hommes du COS] partir". Cela nous a vraiment aidés à résoudre le problème. » Très vite, l'Elysée aurait accepté l'échange de ces prisonniers contre l'engagement de restituer la ZHS le 18 août, laissant ainsi les mains libres au FPR pour prendre le contrôle de ce territoire.

La capture de soldats français n'a jamais été reconnue officiellement. L'amiral Lanxade la nie. En « off », plusieurs officiers français confirment sa réalité, tout en la qualifiant de « non-événement ». L'embarras des uns et des autres trahit une vérité inavouable : depuis que la justice cherche à percer les secrets de « Turquoise », la zizanie règne entre les anciens frères d'armes. ■

DAVID SERVENAY

(*) M.M. Delaye, Quesnot et Védrine ont toujours estimé que la France au Rwanda avait tenté d'obtenir, par la voie des négociations, « un partage du pouvoir » entre les « différents acteurs de la scène rwandaise ».

LES BLESSURES DE BISESERO

Fin juin 1994, des militaires français constatent des massacres de Tutsi sur ces collines mais n'interviennent que trois jours après. Pourquoi ? Les avis divergent

C'est l'histoire d'un drame qui, à lui seul, cristallise les haines entre les « vétérans » de l'opération « Turquoise ». En 2004, le journaliste du *Figaro* Patrick de Saint-Exupéry publie le livre *L'Inavouable* (Les Arènes), où il accuse plusieurs officiers du commandement des opérations spéciales (COS) d'avoir laissé mourir les derniers survivants de Biseseo, un massif de collines où des milliers de Tutsi avaient trouvé refuge dès les premiers jours du génocide, en avril 1994. Alors qu'ils étaient probablement 50 000 au départ, il n'en reste plus que 2 000, en juin, à l'arrivée des premiers soldats français. Des dizaines de milliers de personnes ont été massacrées par les gendarmes et les miliciens hutu.

Le 27 juin 1994, dans l'après-midi, l'équipe des commandos de l'air du lieutenant-colonel Jean-Rémi Duval découvre des rescapés, blessés, dénutris et très affaiblis, et comprend qu'ils sont la proie des miliciens hutu des villages alentour. Les soldats étant trop peu nombreux (16 hommes) pour assurer leur protection, ils repartent vers leur base en promettant de revenir au plus vite. Trois journalistes les accompagnent, dont Patrick de Saint-Exupéry.

Jean-Rémi Duval a raconté la suite à la police française, dans le cadre de l'enquête en cours pour « complicité de génocide » et « complicité de crime contre l'humanité » sur l'opération « Turquoise » : « Arrivé au camp, j'ai téléphoné au colonel Rosier [patron du détachement du COS] pour lui rendre compte de ma journée et de ce que j'estimais qu'il fallait faire. Le colonel Rosier m'a répondu qu'il était hors de question que je retourne le lendemain

à Biseseo, et ce pour deux raisons : la première étant qu'il ne s'agissait pas de mon secteur mais de celui de Gillier [des commandos de marine], et la seconde étant que je devais préparer la visite du ministre Léotard, prévue le lendemain ou le surlendemain. »

Le colonel Rosier conteste aujourd'hui cette présentation des faits. Interrogé à son tour par les policiers, il affirme n'avoir eu aucune conversation avec Duval ce jour-là et n'avoir reçu son compte rendu – un fax manuscrit – que le 29 juin. Face aux enquêteurs, Duval persiste : le compte rendu a bien été fait le 27 au soir, à l'oral par téléphone satellite, puis par écrit avec un fax. Plusieurs témoignages vont dans le même sens, notamment celui de l'un de ses adjoints.

Un document antidaté ?

Le fax a-t-il été envoyé dès le 27 – c'est-à-dire à temps pour aller dès le lendemain secourir la population – ou deux jours plus tard, ce qui expliquerait le retard pris dans les secours ? Un tel document a bien été retrouvé dans les archives de la défense, daté du 29 juin, mais sans être signé par son auteur, ce qui n'est pas normal. A-t-il été antidaté ? Serait-ce un faux ? L'enquête n'a pas encore tranché.

Une autre polémique porte sur le retour des soldats français à Biseseo, le 30 juin. Cette fois, il s'agit d'un groupe emmené par le capitaine Olivier Dunant (13^e RDP) et l'adjutant-chef Thierry Prungnaud (groupe d'intervention de la gendarmerie nationale). En se rendant ce jour-là dans les collines à la découverte de survivants, ils désobéissent aux ordres de leur supérieur, le capitaine de fré-

gate Marin Gillier. « [Gillier] nous avait interdit d'aller voir dans la montagne, alors que l'on observait des gens qui se faisaient tirer dessus à la kalachnikov, détaille Thierry Prungnaud devant les enquêteurs, on voyait que c'étaient des civils. Ils tiraient sur des gens qui couraient. On en avait fait état au débriefing. On pensait que c'était des rebelles du FPR [Front patriotique rwandais] qui tiraient et qui lançaient des grenades. Et chaque fois Marin Gillier a dit : "On ne bouge pas, pas de contact." »

Entendu par la police, M. Gillier explique ainsi sa décision : « Nous nous attendions à tomber dans une embuscade [du FPR] à Biseseo. » En fait, il applique à la lettre les ordres : ne pas aller au clash avec les rebelles tutsi, désignés comme les vrais ennemis. Finalement, dans la soirée du 30 juin, une évacuation sanitaire par hélicoptères est organisée pour les cas les plus critiques : 800 personnes sont ainsi sauvées de la haine des tueurs hutu.

Cette affaire irrite les anciens de « Turquoise » pour deux raisons. D'abord, elle met en évidence les divergences de points de vue entre ceux qui ont accompagné, instruit et formé les militaires rwandais avant le génocide et les autres, sans lien particulier avec ces mêmes génocidaires. Ensuite, elle plane comme une menace au-dessus de la tête d'officiers ayant depuis gagné leurs galons de généraux. Pour le moment, aucun d'entre eux n'a été mis en examen, mais l'idée d'avoir à assumer un jour d'éventuelles poursuites pour « complicité de génocide » leur est insupportable, alors qu'ils estiment n'avoir fait qu'obéir aux ordres. ■

D. SE.